

**DÉMARCHE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT**  
**Document de réflexion**  
**Perspective feuillues/mixte - Laurentides**

## 1- Description de l'entreprise

M.C Forêt inc. a été fondé en 1996 par Michel Caron dans la région des Laurentides. Le siège social est basé à Mont-Laurier mais les activités forestières de l'entreprise couvrent le territoire de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière. L'entreprise emploie annuellement une centaine d'employés pour satisfaire la demande des différents clients forestiers (Rexforet, MRNF, Usines sciage, MRC, SEPAQ, etc).

Voici une liste exhaustive des activités faites par M.C Forêt inc annuellement :

- Récolte et transport forestier : 250 000 m<sup>3</sup> et environ 10 000ha en forêt feuillus.
- Construction de chemins forestiers : 500 000\$ C.A
- Reboisement : 2.2 Millions d'arbres
- Préparation de terrain pour reboisement : 1000 hectares
- Débroussaillage de plantation : 600 ha
- Inventaires forestiers : 6000 Parcelles (soit environ 60% du volume annuel des Laurentides-Outaouais)
- Martelage pour coupe partielle : 6000 ha (soit environ 60% du volume annuel des Laurentides-Outaouais)

## 2- Enjeux

### a. Enjeux forêt publique

#### i. MRNF – inefficience et imputabilité

La planification est faite par l'entremise de professionnel forestier qui sont avant tout fonctionnaire et donc ne peuvent pas s'ajuster aux réalités des entrepreneurs dans les enjeux journaliers. De plus, ceux-ci n'ont pas de cohésions entre leurs différents départements, on parle souvent de "travail en silo" ce qui rend les processus de réflexion et de flexibilité très ardu. Finalement, ceux-ci ne sont pas imputable de leur geste de réflexion. Tout revient au bureau des fonctionnaires à Québec.

Piste de solution : La planification opérationnelle doit être revenir aux acteurs régionaux qui seront imputable via des cibles et des objectifs.

#### ii. Transparence BMMB

Le BMMB semble être une entité à part du MRNF qui est difficilement confronté par son entité principale. Par conséquent, leurs méthodes et leurs résultats de calculs sont rarement réviser par le MRNF. Il est difficile d'avoir des réponses aux changements de taux et à l'attribution des contrats par le BMMB.

Piste de solution : BMMB devrait s'inspirer du portail SEAO pour ses fonctionnements en appel d'offre publics. De plus, les méthodes de calculs de taux devraient être public et le MRNF devrait se faire un devoir d'expliquer les changements de taux et les prix planchers.

#### iii. Travaux diminués dans chaque région

Le budget provincial en travaux sylvicoles est stagnant depuis plusieurs années. Avec l'inflation, le coût des opérations sylvicoles est de plus en plus

cher. Par conséquent, on fait de moins en moins de travaux chaque année en sylviculture.

Piste de solution : Augmenter le budget provincial pour atteindre les objectifs sylvicoles du forestier en chef et aussi s'assurer une quantité constante de travaux dans les régions forestières.

## **b. Enjeux locaux**

### **i. Harmonisation avec les autres utilisateurs**

Étant dans une région, où les utilisateurs tiers de la forêt sont nombreux : Pourvoirie, Zec, SEPAQ, villégiateurs, acériculteur, chasseurs, club quad et motoneige, propriétaire privée, centre de plein air, etc... les mesures d'harmonisation sont cruciales et elles font partie du « paysage » forestier depuis des décennies. Toutefois, comme toutes les étapes sont préparées en « silo », il arrive fréquemment que cette dernière soit « poussée » dans le silo suivant sans trop de logique. Il arrive fréquemment que malgré que nous (les entrepreneurs) ayons un contrat avec des délais ferme, soyons responsable d'avertir (car parfois le tiers n'est même pas au courant des travaux) et de s'entendre avec eux de la période de réalisation des travaux (parfois en plein milieu d'une période de chasse par exemple). Ce qui crée souvent des frustrations, autant pour nous que pour le tiers impliqué.

Piste de solution : Une harmonisation complète devrait avoir été fait par le MRNF AVANT de transmettre les secteurs à Rexforêt, dans le cas de travaux sylvicoles ou de travaux avant coupe commercial.

Pour les secteurs de coupe commercial, le BGA devrait être impliqué plus tôt dans le processus d'harmonisation (pour les harmonisations opérationnels).

## **3- Conclusion**

Comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs problématiques dans la façon actuel de fonctionner. Les entreprises spécialisées en gestion et travaux sylvicole ont une grande expérience qui mériterait d'être mise à profit pour l'avenir de notre forêt.